



CLÉS POUR AGIR

PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Réseau **A3P**

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT,
Direction Exécutive des Territoires, ADEME
Nicolas NOYON,
Direction Économie Circulaire et Déchets

Rédaction :

Lydia MORLOT, LM Environnement
Céline PELLERIN, AKTECO

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :

Solenn LEGENDRE, ADEME
Nicolas NOYON, ADEME
Nolwenn TOUBOULIC, ADEME
Véronique MARIE, ADEME
Jerry SCHMIDT, ADEME

Au référent technique ADEME de la thématique :
Dominique TRAINÉAU, Référent prévention
Charlotte GULLY, DR Martinique

Crédits photos : Getty Images

Création graphique initiale : www.agencemars.com

Brochure réf. 010699

EAN numérique : 99791029712210

Dépôt légal : © ADEME Éditions (juillet 2019), mise à jour (juin 2020)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage» ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ©. Les animateurs de ces programmes contribuent aussi activement à la rédaction de fiches «action-résultat» consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics: actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,

- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches «action-résultat»** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches «opérations exemplaires»** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1. ENJEUX	4
2. LES ACTIONS	5
2.1. SENSIBILISATION DES ACTEURS	5
2.2. ACTIONS ÉCO-EXEMPLAIRES	6
2.3. PRÉVENTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	6
2.4. LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	7
2.5. STOP PUB	8
2.6. RÉPARATION ET RÉEMPLOI	8
2.7. AUTRES ACTIONS D'ÉVITEMENT	9
2.8. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES	10
2.9. PRÉVENTION QUALITATIVE	10
3. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE	11
4. FICHES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES	11

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

PPLP : Plans et programmes de prévention des déchets

OMA : Ordures ménagères et assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Point d'apport volontaire

REP : Responsabilité élargie du producteur

D3E : Déchets d'équipement électriques et électroniques

TI : Tarification incitative

SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets



1. ENJEUX

Cette synthèse porte sur des actions des DOM : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion.

Ces départements d'outre-mer sont soumis aux mêmes réglementations sur les déchets que la métropole, même si la mise en application (notamment pour le traitement) y est parfois plus problématique (éloignement de la métropole, petite taille et morcellement des territoires insulaires).

Le contexte de ces territoires se distingue néanmoins de celui de la métropole et donne à la prévention des enjeux spécifiques.

- La vie y est plus chère car une bonne partie des produits sont importés, alors qu'en même temps le chômage et la pauvreté y sont beaucoup plus élevés. Toutes les actions de réduction du gaspillage, de consommation responsable (allongement de la durée de vie des produits, choix de grands contenants ou de produits en vrac, produits locaux et de saison...), biens durables ou réemploi sont autant de facteurs d'économies pour les ménages.
- Les filières de récupération locales et recyclage des emballages sont peu présentes localement, donnant un espace plus pertinent pour le développement de la consigne, le réemploi ou l'évitement des emballages.
- Le climat chaud et humide génère une production végétale bien plus importante qu'en métropole, avec des essences différentes, des végétaux à dégradation difficile, qui conduisent les collectivités à mettre en place un niveau de service élevé concernant l'enlèvement des déchets verts. Ces derniers peuvent notamment atteindre des quantités très importantes lors des cyclones et tempêtes. La dégradation accélérée de la matière organique est plutôt favorable aux pratiques de paillage et de compostage et amène à une gestion rigoureuse des bioeaux et/ou biobacs de collecte des biodéchets pour éviter les nuisances olfactives.
- La présence d'animaux qui sont vecteurs de maladies comme les moustiques (dengue,

chikungunya, zica...) et les rats (leptospirose) obligent à adapter les pratiques et les messages.

- Ces territoires sont éloignés, voire isolés les uns des autres et de la métropole, ce qui rend difficile la mutualisation ou l'atteinte de tonnage minimum pour créer un équipement de traitement ou de recyclage. Même mis en place, sa rentabilité peut être affectée par un tonnage limité, induisant un surcoût. Dans quelques collectivités, notamment en Guyane ou même dans le centre de La Réunion, certaines populations sont elles-mêmes isolées (absence de routes), ce qui complexifie et augmente le coût de la mise en œuvre du service. L'implantation d'une déchèterie par exemple, peut être remise en cause si l'investissement paraît trop lourd en regard de la population desservie et de la fréquentation prévisionnelle.
- Enfin la plupart de ces territoires sont touristiques, ce qui entraîne une difficulté particulière pour les consignes concernant la prévention et la gestion des déchets. Le « turnover » de cette population pouvant être important, cela perturbe l'analyse du suivi des ratios de production comme d'évitement, qui sont exprimés en regard de la population sédentaire, ce qui majore automatiquement les ratios par habitant, qu'il s'agisse des quantités ou des coûts. Ces particularités se traduisent par des chiffres (valeurs issues de l'analyse des matrices des coûts des collectivités des DOM (ADEKWA, septembre 2017) : les quantités produites par habitant sont globalement plus élevées qu'en métropole, avec 564 kg contre 517 kg (+ 47 kg tout flux confondu, soit + 9 %). Les flux par habitant sont répartis différemment, avec plus d'OMR (+ 31 kg), plus d'encombrants collectés à domicile (+ 45 kg), plus de déchets verts (+ 72 kg) et moins de déchets triés, que ce soit les emballages (- 27 kg), les apports en déchèteries (- 84 kg) ou le verre (-20 kg). L'augmentation de la fréquentation des déchèteries apparaît d'ailleurs souvent dans les retours d'expériences comme un objectif associé à de nombreuses actions de réduction des déchets.

- Les coûts de la gestion des déchets présentent un écart encore plus important : le coût global de gestion des DMA est de 162 € dans les DOM contre 93 € en métropole, c'est + 69 €/hab, soit + 74 %. Le différentiel par flux suit celui des quantités : le coût par habitant des OMR (+ 33 €/hab) et des encombrants (+ 21 €/hab) est plus élevé qu'en métropole en raison des quantités supérieures, mais aussi celui des recyclables (+ 4 €), en raison des faibles performances de tri qui limitent les recettes. A noter qu'alors que toutes les collectivités des DOM ne sont pas touristiques, leur coût médian de gestion des déchets est comparable à celui des collectivités touristiques (166 €/an/hab).

2. LES ACTIONS

Les actions résumées ci-dessous visent à **présenter la palette des initiatives** prises par les collectivités d'outre-mer sur la prévention des déchets.

2.1. Sensibilisation des acteurs

Les actions de sensibilisation sont menées, à la fois pour faire prendre conscience du gaspillage et de la quantité de déchets générés par nos pratiques de consommations, mais aussi pour proposer des gestes simples qui permettent de les réduire.

Les cibles peuvent être :

- le grand public, au travers de campagnes de communication ou d'événements, comme la SERD ;
- les scolaires à la fois pour modifier leurs propres pratiques mais aussi en tant que relais vers les parents ;
- les entreprises en vue de réduire les déchets des entreprises, avec des enjeux et des produits à visée spécifique suivant les activités.

On distingue des actions généralistes qui visent la prévention dans son ensemble et des actions de sensibilisation sur certaines thématiques (gaspillage alimentaire, compostage, etc.). Ces actions de

L'objet de cette synthèse est de donner un panorama des actions entreprises dans les DOM COM. Le retour d'expériences n'est pas exhaustif, mais permet de couvrir la palette des actions entreprises.

Les collectivités d'outremer et la Nouvelle Calédonie ne disposent pas de la même réglementation sur les déchets (par exemple les REP n'y ont pas cours).

Les chapitres suivants présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels.

Le site [OPTIGEDE®](#) recense d'autres actions menées dans les DOM.

sensibilisation spécifiques sont abordées dans les paragraphes suivants, dédiés à ces thématiques.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

La [CACEM en Martinique](#), a lancé un appel à projet auprès des associations pour une action de [Sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets](#) visant à faire adopter le jeune public aux gestes générant moins de déchets.

Les interventions ont eu lieu en classe ou à la cantine avec une moyenne de 2 à 3 interventions par établissement :

- 4 606 élèves sensibilisés dans 212 classes de 69 établissements (75 % des écoles primaires et 50 % des collèges/lycées).

Certaines écoles ont également mis en place des actions concrètes suite aux interventions : collecte de vêtements, goûter Zéro Déchet, spectacle de fin d'année sur la prévention déchets.

2.2. Actions éco-exemplaires

Les actions d'éco-exemplarité visent la réduction des déchets internes aux établissements publics. Dans le cas des collectivités, il s'agit essentiellement

de changer les habitudes des agents et des élus. Les actions peuvent viser tous les services, comme la réduction du papier ou la suppression des gobelets plastiques, la consommation d'eau du robinet au lieu d'eau en bouteille ou concerner des services spécifiques, comme la réduction des déchets verts ou des produits phytosanitaires pour les espaces verts.

Très souvent l'éco-exemplarité se développe au fil des années, de nouvelles actions (ou nouveaux objectifs) étant mis en place progressivement. Outre la réduction des déchets internes, elle a aussi valeur d'exemple pour les administrés et permet la sensibilisation pour les agents au-delà du cadre professionnel.

ÉCO - EXEMPLARITÉ

Eco-exemplarité : réduction des déchets en interne

Depuis le lancement du PLP en 2012, la [CASUD à la Réunion](#) a développé plusieurs actions éco-exemplaires et sensibilisé ses 220 agents visant tous types de déchets produits en interne.

- Évitement de l'utilisation de bouteilles plastiques en conseil communautaire et conseil des maires grâce à la généralisation des carafes en verre.
- Déchets papetiers avec la dématérialisation et la suppression d'enveloppes pour l'envoi de calendriers de collecte.
- Déchets organiques avec l'installation de composteurs et de lombricomposteurs.
- Évitement des emballages plastiques de produits d'entretien et formations pour la fabrication de produits d'entretien naturel.

Suppression des gobelets jetables et bouteilles d'eau de la collectivité : cette action simple a été initiée par le [TCO](#) avec des résultats immédiats.

- Suppression des 9 points de distribution des gobelets et achat de mugs pour les agents et de tasse et verres pour les réunions. L'achat de gobelets est passé de 76 500 à 4 000 unités
- Bon accueil par les agents ; l'action est aussi un vecteur de sensibilisation à la prévention des déchets.

2.3. Prévention et gestion de proximité des biodéchets

On retrouve dans les collectivités d'outre-mer la diversité des cibles visées (collectivités, ménages, scolaires) et la large palette des actions engagées).

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

Le [TCO](#) a mené une opération de « [Gestion intégrée des espaces verts](#) » visant à la fois le développement de la pratique du paillage et la réduction de l'apport des déchets verts sur les plateformes de compostage et la sensibilisation des usagers à la gestion domestique de leurs déchets verts.

Le changement de pratiques sur des espaces publics (espace vert) et surtout sur des espaces gérés par les collectivités, mais où les ménages sont acteurs, comme les cimetières, sont des lieux privilégiés pour ce double objectif.

- Réduction de la quantité de déchets verts et des enlèvements de déchets verts : 17 rotations en moins vers la plateforme de compostage.
- 5 sites publics où la démarche a été lancée (4 cimetières et 1 espace vert).
- Participation des particuliers au changement de pratique (dans les cimetières) et diminution du travail des agents communaux.
- Sensibilisation des ménages au compostage et à l'utilisation du compost

Le [TCO](#) a organisé la [Récupération de compost en déchèterie](#) afin d'inciter les usagers à fréquenter les déchèteries, à découvrir l'intérêt du compost et à les sensibiliser à la pratique du compostage domestique afin de produire leur propre compost.

- Boxes à compost créés dans les 11 déchèteries et approvisionnés 1 à 2 fois par semaine avec du compost issu de la plateforme de compostage des déchets verts.
- Grand succès de l'opération : 765 tonnes de compost distribué en 2 ans.

COMPOSTAGE PARTAGÉ

La [CACEM](#) a mis en place des [sites pilotes de compostage partagé](#) en vue de proposer des

solutions de compostage aux habitants des logements collectifs (45 % des logements) et compléter le développement du compostage individuel initié plusieurs années. L'opération vise à observer la participation et les résultats avant d'étendre l'action.

LOMBRICOMPOSTAGE

Devant le succès de l'opération et l'intérêt suscité, la [CASUD](#) a ensuite décidé l'élargir le [Lombricompostage des déchets de cantine scolaire](#) à 10 établissements. Des conventions de partenariats sont signées, le préalable étant d'avoir une équipe enseignante motivée par l'action.

- 3 écoles équipées en 2012 et 0,5 tonnes de déchets organiques évités.
- 8 écoles et 1 association équipées en 2016 et 1,5 tonnes de déchets organiques évités.
- Des élèves motivés par le maintien des vers en vie et 1 école prête à transmettre son savoir faire à d'autres établissements.

À La Réunion, un premier collège avait mis en place dès 2010 un lombricomposteur pour réduire les déchets organiques produits par la cantine a permis de constater que *Eiseinia Andréi* était l'espèce la mieux adaptée au climat Réunionnais.

La clinique Saint Paul, située sur le territoire de la [CACEM](#) a proposé à ses 226 salariés de [Réduire la part des OMR en donnant les déchets organiques aux poules](#) sous condition de réserver un espace adéquat aux 2 poules fournies et de les nourrir.

- 147 salariés ont accepté soit 65 % d'adhésion.
- Accord avec un éleveur bio pour élever jusqu'à 4 mois afin de livrer les 394 poules aux salariés (en 2 livraisons).
- 2 salariées ont pesé les déchets consommés par les poules pendant un mois. Le résultat moyen de 14,35 kg par mois et par foyer permet d'extrapoler à 25 tonnes par an la quantité globale de déchets évités par les 147 salariés volontaires.

2.4. Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe par des actions auprès des différents publics : ménages, professionnels de la restauration et du tourisme et établissements scolaires.

ACTION AUPRÈS DES MÉNAGES

La [CIVIS](#) à la Réunion s'est engagée dans la [Lutte contre le gaspillage alimentaire](#). L'action s'adresse au grand public en partenariat avec la CAF, les bailleurs sociaux et des associations.

- Entre 5 ans, 21 ateliers pour un total de 220 participants ont été organisés pour sensibiliser (reportages), faire découvrir les sources de gaspillage, apprendre et échanger sur les gestes pour l'éviter.
- 16 cours de cuisines pour apprendre à cuisiner les restes ont été confiés à un prestataire ; les cours ont bénéficié en 4 ans à 145 personnes.
- Cette action est très appréciée et se poursuit.

L'enjeu de réduction du gaspillage en amont de la préparation des repas se double de celui de la réduction des déchets en aval.

ACTION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

La [CIREST](#) à la Réunion a engagé récemment une action de [réduction des biodéchets dans la restauration et le tourisme](#). Cette action consiste à adapter le Gourmet bag en une version réunionnaise : le Ti Barket, pour emporter le reste du repas non consommé.

- Sur 68 établissements directement sollicités, 24 restaurateurs ont accepté de participer à l'opération.
- Un kit de communication pour affichage est fourni au restaurant participant à l'opération.
- La collectivité souhaite accentuer la réduction des déchets des restaurants en proposant le compostage des déchets organiques.

Les actions auprès des établissements scolaires font l'objet d'une attention particulière : elles visent à la fois la réduction des déchets de cantine, une économie au niveau des achats de denrées alimentaires, de nouvelles pratiques en cuisine et la sensibilisation et la responsabilisation des enfants.



ACTION AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La [CIREST](#) a mené une action sur de [Lutte contre le gaspillage alimentaire au collège](#) avec des mesures sur un site pilote. Une pesée a été réalisée sur une semaine en début et fin d'année.

- Implication d'une classe dans le cadre d'un projet pédagogique sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire : pesées, visite de la cuisine centrale, création d'affiches à apposer dans le réfectoire, création d'une charte anti-gaspi...
- 24 % de réduction du gaspillage mesuré sur le premier établissement pilote.

2.5. Stop Pub

L'opération peut être une simple mise à disposition d'un autocollant dans les mairies accompagné d'une campagne de communication ou plus complète avec l'édition d'un autocollant personnalisé, l'implication des éditeurs et distributeurs de publicité, le relais par les bailleurs sociaux, le suivi régulier des boîtes aux lettres équipées...

MISE À DISPOSITION DE STOP PUB

La [CACEM](#) a mis à disposition sur des présentoirs dans plusieurs lieux publics un Stop Pub élaboré en commun avec 3 autres intercommunalités et le conseil départemental.

Son action « [Mise à disposition de l'autocollant STOP PUB](#) » s'accompagne d'une campagne de communication visant à présenter l'opération. Les annonceurs ont été informés et un partenariat a été passé avec La Poste pour suivre le nombre de boîtes aux lettres équipées.

- Le taux d'apposition des autocollants sur les boîtes aux lettres a été multiplié par 10, passant de 0,4 % à 4,9 % en deux ans.
- 11 000 autocollants ont été distribués représentant un peu plus de 15 % des foyers.

La collectivité continue à proposer le Stop Pub lors de la SERD et dans tous les événements.

La [CASUD](#) a également mis en place une [opération](#)

[stop pub](#).

- Enquête préalable : 6 % des foyers déjà équipés, 26 % désireux d'avoir un Stop Pub.
- Charte pour le respect du Stop Pub avec les deux distributeurs du territoire.
- Proposition de l'autocollant Stop Pub en divers lieux d'accueil du public (mairies, agences immobilières, associations...) avec signature sur un registre pour compter les retraits.

2.6. Réparation et réemploi

Cette thématique est très vaste et recouvre des activités économiques présentes depuis toujours sur les territoires (métiers de la réparation : cordonniers, couturiers, réparateur vélos et électroménagers...), de la vente d'occasion (dépôts ventes, brocantes...) et des activités d'échange ou de vente directe par les particuliers (vides greniers).

Les collectivités engagées dans un programme d'actions sur la prévention des déchets s'attachent à faire connaître et promouvoir cette offre existante, mais cherchent aussi à développer la réparation et le réemploi sur des objets abandonnés ou destinés à l'abandon, via la récupération en déchèterie, l'organisation de collectes préservantes et le soutien à la création de recycleries.

D'autres actions visent à favoriser le recours aux produits réutilisables en remplacement du jetable, comme c'est le cas des couches.

RÉEMPLOI

Le [TCO](#) de La Réunion a investi dans l'action [TROCALI – Espace réemploi et bien plus](#) afin de favoriser le réemploi tout en incitant le public à se rendre en déchèterie.

- Construction de 5 espaces d'échange d'objet en déchèterie.
- 65 000 d'objets échangés en 6 mois, soit 35 tonnes.
- 12 000 visiteurs passés pour acheter, vendre ou visiter.
- Le lieu est un espace privilégié pour sensibiliser à la prévention des déchets.

La [CACEM](#) a décliné 2 actions pilotes pour la promotion des couches lavables avec comme

objectif le test de divers modèles de couches, la sensibilisation des parents et la mesure de l'économie réalisée par rapport aux couches jetables. L'enjeu est important, avec 1 800 naissances par an sur le territoire, c'est 3 millions de couches par an qui sont jetées soit 1 800 tonnes de déchets.

COUCHES LAVABLES

L'[Opération « bébés témoins »](#) menée en 2015 auprès des 15 familles a consisté à mettre à disposition les changes lavables et à suivre les foyers concernés pour l'évaluation des couches évitées et le changement de pratiques.

- En 16 semaines, les parents ont collectivement réalisé 3 485 changes en couches lavables !
- Économies financières : 86 €/foyer.
- Quantité de déchets évités : 68 kg/foyer.

Tous les parents ont décidé de continuer à utiliser les couches lavables après l'opération jusqu'à ce que leurs enfants soient propres.

L'[Opération "Crèches pilotes"](#) menée en 2016 avait pour objet de valider la viabilité d'un dispositif d'utilisation de couches culottes lavables en crèche, en testant deux modalités : le lavage au sein de la crèche et le lavage par un prestataire extérieur.

- 73 kg de couches évitées en 5 semaines (2 changes/enfant /jour) soit un potentiel de 45 kg par an et enfant.
- 2 crèches qui lavaient leurs couches en interne ont décidé de continuer d'utiliser les couches lavables après l'opération pilote.

2.7. Autres actions d'évitement

Ces actions sont diverses mais concernent le plus souvent l'éco-consommation. L'incitation à la dématérialisation pour les documents des ménages est assez originale.

DÉMATÉRIALISATION

La [CIREST](#) s'est investie plusieurs années de suite pour promouvoir la [dématérialisation des documents des ménages](#).

- 2 campagnes de communication par an sur

supports dématérialisés ou via les médias pour sensibiliser les usagers à l'intérêt de la dématérialisation.

- Actions en direction des entreprises pour qu'elles dématérialisent leurs factures.

ACHATS PAUVRES EN DÉCHETS

La [CIREST](#) a également mené des actions de [Promotion des achats éco-responsables en grandes surfaces](#).

- 12 journées d'animation réparties sur les jours de forte affluence pour toucher un maximum de personnes.
- Distribution de 2 000 guides "Achats malins" et sensibilisation de 600 personnes au moyen du quizz interactif.
- Partenariat avec les principales enseignes présentes sur la CIREST pour mener les actions.

2.8. Prévention des déchets des entreprises

Des opérations « entreprises témoins » ont été menées par 3 collectivités de Martinique en partenariat avec l'ADEME : CACEM, Cap Nord Martinique, ESPACE SUD.

OPÉRATION ENTREPRISES TÉMOINS

La [CACEM](#) mené une [Opération entreprises témoins](#) qui a permis à 30 entreprises de Martinique de réduire leurs déchets. L'opération a été renouvelée.

- 23 diagnostics et 23 signatures de la charte.
- Commerce (supérette) : - 85 % (emballages, palettes, denrées périssables, papiers, cartons, films plastiques).
- Hôtellerie : - 15 % (produits à usage unique, papiers, cartons, vaisselle jetable).
- Industrie : - 14 % (chute PVC, papiers, palettes, petits emballages, cartons, films plastiques).
- Restauration : - 36 % (vaisselle jetable, cartons, restes alimentaires).
- Tertiaire : - 37 % (papiers, cartons, emballages plastiques, déchets verts).
- L'opération a également permis aux entreprises de constater que la diminution des déchets engendrait des économies.



OPÉRATION HÔTELS ET RESTAURANTS TÉMOINS

La [CA de l'Espace Sud Martinique](#) a souhaité mener une opération témoin auprès de 10 [Hôtels et restaurants témoins](#) avec un objectif de 20 % de réduction des déchets.

Afin de les impliquer dans la réduction des déchets, un diagnostic a été mené dans chacun des établissements et des actions ont été définies portant sur divers déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des emballages, limitation des produits à usage unique...).

- 5 hôtels et 5 restaurants ont été retenus pour l'opération.
- 4 hôtels et 3 restaurants se sont engagés à réduire leurs déchets après le diagnostic.
- Le taux moyen de réduction obtenue est de 39,40 % pour l'hôtellerie et de 32,60 % pour la restauration.
- Sensibilisation à la réduction des déchets de plus de 200 salariés.

2.9. Prévention qualitative

Comme en métropole, les actions menées sur la prévention qualitative sont assez peu nombreuses et portent essentiellement sur la réduction des produits phytosanitaires et d'entretien. L'originalité de ces actions tient au fait qu'elles sont souvent assorties d'atelier de fabrication de produits alternatifs à partir de produits naturels.

Par ailleurs, elles s'adressent aussi bien au grand public qu'aux agents des collectivités. Elles permettent de changer les pratiques dans les espaces verts ou dans l'entretien des locaux et s'inscrivent ainsi dans les actions éco-exemplaires.

COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

La [CIREST](#) a mis en œuvre un plan de réduction des phytosanitaires « [Jardinage au naturel et zéro phyto](#) » associant formation et sensibilisation. Parallèlement la collectivité a suivi les chiffres d'achats des phytosanitaires EAJ (emploi autorisé en jardin) fournis par la DAAF afin d'évaluer les résultats.

- Formation des agents des collectivités au jardinage au naturel puis à CertiPhyto (88 agents).
- Stand et guide « jardiner sans polluer » en direction des ménages.
- Réduction des pesticides utilisés dans la CIREST de 52 % en 5 ans.

La [CIVIS](#) s'est lancée depuis 2011 dans la [réalisation d'ateliers de fabrication de produits ménagers naturels](#).

- En 5 ans, 47 ateliers et 400 personnes formées.
- Ces ateliers fonctionnent comme un « produit d'appel » : les participants reviennent ensuite pour d'autres actions de sensibilisation.

3. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Sur le site de [l'ADEME Martinique](#)

Une fiche « Exemple à suivre » sur une « [déchèterie Ecompagnie pour les déchets dangereux des professionnels](#) » en Martinique.

Par ailleurs une publication sur les [politiques de prévention en Martinique](#) a été réalisée.

D'autres fiches Exemples à suivre sont disponibles pour la Guadeloupe sur le site de [l'ADEME Guadeloupe](#)

4. FICHES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

Ces fiches sont disponibles sur le site Optigède®

Titre de l'action	Collectivité	Région
Opération entreprises témoins	CACEM	Martinique

PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN **SAVOIR** PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

la prévention des déchets

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication "Nos objets ont plein d'avenirs"

Nos objets
ont plein d'avenirs.
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010699



99791029712210